



Achat maison par mon conjoint

Par MaryJ

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que j'ai achetée 160000 euros il y a 5 ans et j'ai dû l'acheter seule car mon conjoint n'a pu emprunter en même temps car son entreprise dont il est gérant était trop jeune, il ne possédait que 2 bilans et donc la banque a refusé un prêt commun.

A ce jour nous souhaiterions qu'il rachète des parts et que nous soyons propriétaire à 50/50 car d'une part il participe au paiement de ce prêt depuis le début et d'autre part nous avons 2 enfants et nous souhaitons que si il arrive quoi que ce soit à l'un, la maison soit à l'autre. Je précise que nous ne sommes ni mariés ni pacsés, et que l'objectif principal est que monsieur soit autant propriétaire que moi.

Quelle est la meilleure solution afin de limiter les frais de notaire? Est-il préférable de faire une SCI? Mon conjoint devra emprunter pour me racheter ces parts sur quelle somme sera évalué le prix de la maison car nous y avons fait des travaux que lui-même a financés.

Merci pour votre aide.

Bien cordialement